



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques

## 59<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 73<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, du 20 au 24 septembre 2021

*Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire*

CD59/4  
20 juillet 2021  
Original : anglais

#### ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE LA BARBADE, DE L'ÉQUATEUR ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

1. L'Article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) prévoit que le Comité exécutif sera composé de neuf États Membres de l'Organisation élus par la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur pour des périodes qui se chevauchent de trois ans. Un État Membre ne sera pas éligible à réélection au Comité exécutif jusqu'à ce qu'une période d'une année se soit écoulée depuis l'expiration de son mandat.
2. La liste suivante indique la composition du Comité exécutif avec les dates d'expiration des mandats des Membres actuels :

<b>Barbade</b>	<b>septembre 2021</b>
<b>Équateur</b>	<b>septembre 2021</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>	<b>septembre 2021</b>
Costa Rica	septembre 2022
Haïti	septembre 2022
Mexique	septembre 2022
Brésil	septembre 2023
Cuba	septembre 2023
Suriname	septembre 2023

3. En vertu de l'Article 4.D de la Constitution de l'OPS, il incombe au Conseil d'élire les États Membres pour remplacer la Barbade, l'Équateur et les États-Unis d'Amérique, dont les mandats au Comité expirent à la clôture du Conseil directeur.

4. À titre d'information pour le Conseil, le tableau en annexe A indique la composition du Comité exécutif depuis 1998.

**Mesure à prendre par le Conseil directeur**

5. Une fois les trois États Membres élus, le Conseil pourra considérer l'adoption du projet de résolution en annexe B.

Annexes





Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques

## 59<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 73<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, du 20 au 24 septembre 2021

---

CD59/4  
Annexe B  
Original : anglais

#### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### **ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE LA BARBADE, DE L'ÉQUATEUR ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

##### ***LE 59<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

(PP1) Ayant présents à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

(PP2) Considérant que \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de la Barbade, de l'Équateur et des États-Unis d'Amérique,

#### ***DÉCIDE :***

(OP)1. De déclarer que \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, et \_\_\_\_\_ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.

(OP)2. De remercier la Barbade, l'Équateur et les États-Unis d'Amérique pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

- - -

---